

BUREAU FEDERAL

Réunion du 25 Juin 2010 à Limoges

Présents : M. Yvan MAININI, Président
Mmes Françoise AMIAUD, Roselyne BIENVENU et Marie-Noëlle SERVAGE.
MM Thierry BALESTRIERE, Pierre COLLOMB, Jacques DENEUX, Frédéric FORTE, Jean-Yves GUINCESTRE, Jean-Pierre HUNCKLER, Jean-Marc JEHANNO et Jean-Pierre SIUTAT.

Excusé : MM. Rémy GAUTRON, René LE GOFF et Jean-Pierre SIUTAT

Invitée : Melle Stéphanie PIOGER.

Assistent : Mme Céline PETIT - MM. Jean-Pierre de VINCENZI, Raymond BAURIAUD, Patrick BEESLEY, Alain CONTENSOUX, Didier DOMAT, Alain GAROS et Christophe ZAJAC.

1. Pôle 1 – Haut Niveau.

- **Qualification européenne des clubs masculins.**

Yvan MAININI rappelle que les Equipes sont engagées dans les compétitions européennes selon le règlement de la LNB (Les règles de qualification et l'ordre d'attribution sont également déterminées par la LNB). La proposition de la Fédération est la suivante :

- EUROLEAGUE : CHOLET
- EUROLEAGUE (QR) : LE MANS – ROANNE – ASVEL.
- EUROCUP : la ou les équipes non qualifiées pour l'Euroleague.
- EUROCUP (QR) : ORLEANS
- EUROCHALLENGE : GRAVELINES (ou place additionnelle en Eurocup) – puis par ordre de classement de la saison régulière : NANCY – PARIS LEVALLOIS.

Accord du Bureau Fédéral, à l'unanimité des membres présents.

- **Point sur la situation financière des clubs et engagements en Championnat de France.**

Pierre COLLOMB expose deux dossiers qui ont été traités par la Chambre d'Appel :

Saint-Etienne : La décision a été fixée au 30 Juin 2010, le club doit impérativement apporter des garanties financières pour valider son engagement en NM1.

Toulouse : suite à l'augmentation importante du déficit du club cette saison, la Chambre d'Appel propose l'engagement du club en L2.

Yvan MAININI : il faut demander à la Commission Contrôle de Gestion de ne plus valider l'engagement des clubs sur la seule présentation de lettres d'intention. Par ailleurs, un courrier sera envoyé au club de Toulouse, pour l'informer que seuls les courriers émanant du Président de l'association sont recevables.

Le Bureau Fédéral prendra une décision définitive lors de sa réunion du 2 Juillet prochain.

Le club d'Armentières sera consulté pour connaître sa position.

- **Opportunité de mettre en place un référent sur la catégorie "Junior".**

Yvan MAININI : dans le cadre de la mise en place de la nouvelle catégorie "Junior", il est souhaitable de mettre en place un référent. Les membres du Comité Directeur seront consultés dimanche pour savoir qui souhaite suivre ce dossier. Il ou elle sera secondé(e) de Mathieu LACHENAUD.

Accord du Bureau Fédéral, à l'unanimité des membres présents.

2. Pôle 2 – Formation.

- **Présentation du référentiel de formation.**

Roselyne BIENVENU explique que les travaux avancent mais que le référentiel n'est pas encore au stade de la présentation, elle se fera lors du Bureau Fédéral du 22 Août 2010.

- **Point sur le diplôme Universitaire de Nanterre et sur les conditions d'organisation des formations décentralisées.**

Suite à la demande du Bureau Fédéral, Roselyne BIENVENU a rencontré Jean-Luc MULLER afin de faire un point sur les deux dernières sessions et l'éventuelle poursuite du Diplôme Universitaire. Elle lui a également communiqué le ressenti du Bureau Fédéral, sur cette formation. Il en ressort la volonté commune de poursuivre le D.U. ainsi qu'une inscription au répertoire du Livre des Métiers.

Yvan MAININI : il faut que l'Université s'engage et surtout respecte ses engagements s'il est question de poursuivre le D.U.

Roselyne BIENVENU confirme qu'il est question d'un suivi soutenu, avec un Directeur de Mémoire (université) et un tuteur de stage (FFBB). En raison d'un engagement des stagiaires insuffisant elle propose la mise en place d'une contractualisation de type convention.

Proposition : maintien du Diplôme Universitaire pour une troisième session, avec les conditions énumérées ci-dessus.

Accord du Bureau Fédéral, à l'unanimité des membres présents.

Roselyne BIENVENU expose la procédure de mise en place de la 3^{ème} session du D.U. :

- Information lors du Forum de l'AG, avec une plaquette.
- Communication fin Août aux Ligues et Comités.
- De Septembre à Novembre 2010 : campagne de recrutement.
- Décembre 2010 : Finalisation du recrutement.
- Janvier à fin Avril 2011 : accompagnement des stagiaires sur les dossiers de financement.
- Mais 2011 : Début de la formation.

Yvan MAININI propose que la promotion du futur D.U. soit faite pas les anciens stagiaires.

- **Formations décentralisées.**

Matthieu SOUCHOIS explique qu'une étude a été réalisée sur les conditions d'organisation des formations, les constats sont les suivants :

- Les structures de basket-ball de – de 10 salariés contribuent à hauteur de 1,30% de la masse salariale auprès d'un OPCA et bénéficient ainsi d'une enveloppe de 3.000€ pour des formations non diplômantes, au titre du plan de formation.
- Ces associations n'utilisent pas toujours cette enveloppe, préférant utiliser d'autres enveloppes (celles de la professionnalisation) et les sommes non utilisées par les structures du basket-ball bénéficient à d'autres disciplines.
- Sur la saison 2009/2010, la CFF a organisé ou participé à 28 sessions de formation de CTF et/ou dirigeants. A ce volume s'ajoutent d'autres formations (statisticiens, moniteur de play-ground...) qui n'ont que très rarement donné lieu à la recherche de financement auprès d'un OPCA.

- La fédération est déclarée comme organisme de formation depuis 2001, et elle mobilise les fonds de la formation professionnelle principalement sur des actions collectives de formations, par exemple la formation des CTF en 2009 et 2010, des formations d'entraîneurs (préparation à l'examen du BEES2^o) et plus récemment sur les universités d'été 2010. Plusieurs de ses cadres interviennent auprès d'autres organismes de formation
- Etude pour devenir collecteur de la taxe professionnelle

3. Pôle 3 – Communication, Marketing et Evénements.

- **Charte Graphique : Présentation finale.**

Jean-Pierre HUNCKLER : la Nouvelle Charte Graphique sera présentée demain lors de l'Assemblée Générale à l'ensemble des congressistes. Elle sera présentée aux partenaires de la FFBB en exclusivité, puis la semaine prochaine aux médias.

- **Les 10 Jours du Basket à Paris.**

Raymond BAURIAUD informe les membres du Bureau Fédéral qu'ils ont en leur possession le compte rendu réalisé suite à l'opération "Les 10 Jours du Basket à Paris", qui fut une belle réussite.

Yvan MAININI souhaite saluer le très bon travail réalisé sur l'ensemble de l'opération.

4. Pôle 4 – Territoire.

- **Validation des dossiers label Elite / Espoir.**

Marie-Noëlle SERVAGE rappelle que le Comité Directeur avait mandaté le Bureau Fédéral pour valider la totalité des dossiers. Elle présente la liste des clubs proposés (annexe 1) :

- Féminin : 42 clubs en Label Elite et 1 club en Label Espoir.
- Masculin : 39 clubs en Label Elite et 3 clubs en Label Espoirs.
- 85 clubs récompensés au total (81 en Elite et 4 en Espoir).

Accord du Bureau Fédéral, à l'unanimité des membres présents.

- **Présentation des dossiers de Championnat de France Jeunes.**

Jean-Pierre HUNCKLER expose le document qui sera proposé au Comité Directeur du 27 Juin 2010, pour adoption.

Par ailleurs, la Commission souhaite avoir l'aval du Bureau Fédéral pour prendre en considération certains éléments complémentaires dans l'attribution des "Wild-Card", et qui se fera ultérieurement.

Accord du Bureau Fédéral, à l'unanimité des membres présents.

Jean-Pierre HUNCKLER souligne l'implication dans ce dossier de Philippe PANNETIER, Michel CLEMENT, Agnès SYLVESTRE et David DUCREUX qui ont effectué un excellent travail sur ce dossier.

- **Adaptation des Diplômes selon la nouvelle pyramide féminine.**

Jean-Pierre HUNCKLER précise les obligations au regard de la nouvelle pyramide et présente un tableau récapitulatif du Statut de l'Entraîneur :

Divisions	Statut de l'Entraîneur Saison 2010/2011
PRO A PRO B LFB	DEPB / BE2
NM1	

	BE2 S
Divisions	Statut de l'Entraîneur Saison 2010/2011
NM2 L2 NF1 NF2	BE1
NM3 NF3	ER - CQP

Accord du Bureau Fédéral, à l'unanimité des membres présents. Cette proposition sera soumise à l'approbation du Comité Directeur du 27 Juin 2010.

Jean-Pierre de VINCENZI précise qu'une étude pour les saisons suivantes sera faite ultérieurement.

5. Pôle AGF - Administration Générale et Finances.

- **Trésorerie : Compte de Résultat 2009/2010 et Budget Prévisionnel 2010/2011.**

Jean-Pierre HUNCKLER expose le Compte de Résultat 2009/2010 :

- Produits :
 - o Prévisionnel : 19.791.000 €
 - o Réalisé : 21.211.314 €
- Charges :
 - o Prévisionnel : 19.791.000 €
 - o Réalisé : 21.104.448 €
- Ecart Produits/Charges : 106.867 €

Une proposition de réaffectation sera faite demain en Assemblée Générale. La proposition est la suivante :

- 40.000 € : Ligue Féminine de Basket, pour les retransmissions Internet Web TV.
- 66.867 € : pour le projet de création de clubs.

Jean-Pierre HUNCKLER expose le budget prévisionnel 2010/2011, qui sera soumis demain à l'approbation de l'Assemblée Générale (annexe 2). Le budget, évalué à 19.752.000 €, est équilibré. Il a été complètement modifié dans sa présentation, afin de faire une répartition par Pôle.

- **Dérogation Chalosse.**

Stéphanie PIOGER expose la demande renouvellement de dérogation d'Espoir Chalosse et souhaite connaître l'avis du Bureau Fédéral sur cette demande.

Roselyne BIENVENU : il faut trouver une réponse réglementaire égalitaire applicable à l'ensemble du territoire.

Pierre COLLOMB pense que la demande est profitable au point de vue basket.

Cette demande est soumise au vote :

- Pour : 11 membres.
- Contre : 1 membre
- Pas d'abstention.

Accord du Bureau Fédéral, à la majorité des membres présents pour proroger d'un an, en attendant la réponse réglementaire.

- **Affiliations / ré-affiliations.**

Stéphanie PIOGER expose 3 demandes :

- L'association de 22 FT Academy.

Décision du Bureau Fédéral, à l'unanimité des membres présents : non renouvellement de l'affiliation.

- L'association de Villeurbanne Basket Citoyen.

Décision du Bureau Fédéral, à l'unanimité des membres présents : non renouvellement de l'affiliation.

- L'association de Street Pierrelatte Basketball :

Décision du Bureau Fédéral, à la majorité des membres présents : renouvellement de l'affiliation, après une vérification de la pratique.

Une réflexion sur ce point est confiée au Pôle 4, afin d'étudier la problématique.

- **Paris Sportifs : point sur la mise en œuvre.**

Christophe ZAJAC précise qu'il s'agit d'un point de fin d'étape du processus d'élaboration et communique des informations :

- Un courrier sera adressé à la FDJeux, notre partenaire pour l'informer par courtoisie du positionnement d'autres opérateurs
- Le cahier des charges est prêt, c'est un document assez complet et cohérent.
- Explication du pot commun sur des charges fixes et l'excédent réparti selon un barème 2/3 et 1/3. Il propose que la FFBB fixe la marge (recettes-dépenses communes) au taux de 1,8% (avec justification sur les stat).

Accord du Bureau Fédéral, à l'unanimité des membres présents.

- La question du reversement génère des questions fiscales (taxe sur les spectacles/TVA)
- Devoir de surveillance et de détection/ outils mis en place.
- Les points restant à traiter :
 - o TVA ou Tspectacle sur les recettes,
 - o Accord de collaboration entre LNB et FFBB sur le sujet des paris sportifs (et ne figurant pas sur la convention FFBB/LNB), utilisation des dénominations.
- La convention financière : ajout d'un alinéa dans un avenant au Protocole Financier traitant des paris et sur le mode de réversion. Une information est à prévoir, sur le site de la FFBB et en direction de la famille du Basketball (joueurs, entraîneurs, arbitres, officiels...), cela sera fait avant le début des championnats et coupes.

- **Agents sportifs.**

- o Information sur l'évolution réglementaire.

Roselyne BIENVENU explique qu'une nouvelle loi a été définitivement adoptée le 27 Mai dernier, promulguée le 9 Juin et est parue au JO le 10 Juin 2010 et qu'elle est applicable immédiatement. Elle vise à :

- Un meilleur encadrement des Agents Sportifs.
- Concerner toutes les disciplines, mais avec une application particulière en fonction des sports concernés.
- Durcir de l'accès à la profession (exigences sur les dossiers de candidature, contenu de l'examen, etc...).
- Moraliser la profession.

Quelques modifications importantes :

- La licence d'Agent Sportif n'aura plus besoin d'être renouvelée tous les trois ans, et sera acquise sous réserve d'un contrôle annuel de l'activité.

- La loi exclue toute possibilité à une personne morale d'être Agent Sportif, la licence est exclusivement réservée aux personnes physiques.
- Le Comité Directeur ne sera plus l'autorité de référence, la Commission des Agents Sportifs pourra prendre les décisions nécessaires.

L'ensemble de ces modifications seront présentée au Comité Directeur du 27 Juin 2010.

o Validation d'un Agent Sportif communautaire.

Roselyne BIENVENU expose la demande de Monsieur Robert STANLEY d'obtenir une équivalence pour pouvoir intervenir sur le territoire national. Son dossier est complet, accompagné d'attestation et de recommandation. La Commission des Agents Sportifs émet un avis favorable à cette demande.

Accord du Bureau Fédéral, à l'unanimité des membres présents, pour soumettre cette demande au Comité Directeur du 27 Juin 2010.

• **Concours René LAVERGNE : Règlement et composition du groupe.**

Marie-Noëlle SERVAGE expose le document distribué aux membres et précise que le règlement du concours René LAVERGNE a été modifié. Le thème du sujet 2010/2011 sera "Organisation d'une manifestation originale dans les catégories du Minibasket". Il sera proposé au Comité Directeur du 27 Juin 2010, pour adoption.

Marie-Noëlle SERVAGE communique la composition du Jury :

- Président : Bernard GAVA
- Cathy GISCOU
- Nadine GRANOTIER
- Marie-Noëlle SERVAGE
- Philippe LEGNAME
- Bernard LAVERGNE
- Jacques LAURENT

6. Questions diverses.

Marie-Noëlle SERVAGE communique des informations :

- La Charte sur le développement durable sera communiquée lors du Comité Directeur du 27 Juin 2010.
- La réunion du Bureau Fédéral du 22 Août 2010 aura lieu à Villeurbanne, où se déroulera le Tournoi de l'Equipe de France Masculine.
- Possibilité aux membres du Bureau Fédéral d'assister au match de l'Equipe de France Masculine à Pau le 7 Août 2010, il faudra cependant impérativement communiquer les besoins (places et hébergement).
- Les cartons licences : envoi en cours.
- Les Annuaires Officiels : toutes les Ligues Régionales sont livrées, la livraison des Comité Départementaux est en cours.

7. Clôture par le Président.

Yvan MAININI souhaite instaurer un débat sur l'esprit de nos règles plutôt que l'interprétation des règlements. Des relâchements bénéficient aux « tricheurs », il faudra plus travailler sur les investigations.

Ce débat sera à nouveau porté à l'ordre du jour du Bureau Fédéral du 22 Août 2010.

Prochaine réunion du Bureau Fédéral le Vendredi 2 Juillet 2010 à Paris.